

T.M.J.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**Loi n° 99-20 DU 29 JUILLET 1999**

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°199 G signé le 18 novembre 1998 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du projet d'aménagement des petits périmètres irrigués.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1er.**- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt n° 199 G signé le 18 novembre 1998 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du projet d'aménagement des petits périmètres irrigués pour un montant de six millions quatre cent quatre-vingt dix mille (6.490.000) dinars islamiques soit environ cinq milliards cent quatre-vingt douze millions (5.192.000.000) de F CFA.

**Article 2.**- la présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 Juillet 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.**

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement  
et de la Promotion de l'Emploi,



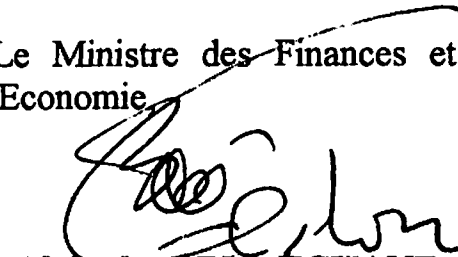
**Bruno AMOUSSOU.**

Le Ministre du Développement  
Rural,



**Théophile NATA.-**

Le Ministre des Finances et de  
l'Economie.



**Abdoulaye BIO-TCHANE.-**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDEP 4 MDR  
4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3  
UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-